



CE Sud-Est



La croisière de la honte :

Le comité d'établissement a décidé d'organiser une mini croisière pour 41 salariés (sur 3000 salariés soit **1.4 % des salariés concernés par cette activité**) avec un coût de plusieurs milliers d'euros.

Devant le mécontentement de l'ensemble des salariés qui souhaitent bénéficier de cette activité et devant une rumeur persistante selon laquelle la majorité des membres du CE se soient inscrits à cette activité au détriment du salarié *lambda*, la CGT a demandé lors de la séance du mois d'août le nom des bénéficiaires de cette activité.

La trésorière CFDT aidée par la représentante syndicale CFDT s'est probablement sentie menacée par la révélation des noms des bénéficiaires de la croisière car **elles ont été particulièrement agressives lors de l'évocation ce point.**

Si ces élus pouvaient défendre les salariés avec autant de pugnacité

Mais de quoi ont exactement peur la trésorière CFDT, la représentante syndicale CFDT et l'ensemble des élus du CE ?

Ont-ils peur que leur nom soit dévoilé sur cette activité ?

Ont-ils peur que les salariés leur demandent pourquoi ils n'ont pas pu participer à cette activité alors qu'au moins une dizaine d'élus du CE y participent ?

Ont-ils peur que les salariés pensent que cette activité a été organisée par les membres du CE pour les membres du CE au détriment de l'ensemble des salariés ?

Ont-ils peur que les salariés pensent que cette activité a été organisée par les membres du CE pour les membres du CE et leur copains/copines aux dépens de l'ensemble des salariés ?

Devant l'insistance des élus CGT pour avoir les noms des bénéficiaires, le secrétaire du CE a proposé de donner les noms en fin d'année lors de la clôture des comptes.

La trésorière CFDT du CE, visiblement en pleine panique, a demandé que les noms des bénéficiaires soient rendus confidentiels.

La trésorière CFDT argumente sur le fait que la CGT risquait de divulguer, par mail, par tract, les noms des bénéficiaires (sic....)

Devant l'effolement évident des membres du CE, la direction a décrété que les noms des bénéficiaires devaient rester confidentiels.

Nous ne sommes pas étonnés par la prise de position de la direction qui vole au secours des membres du CE. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles la CGT demande le départ du DRH.

Les élus CGT estiment que les noms des bénéficiaires de l'activité « croisières » doit être connus de tous.

Nous rappelons que cette activité a été organisée avec l'argent de l'ensemble des salariés qui profitent à seulement 1.4% des salariés et de surcroit à certains membres du CE.

C'est un scandale.

N'hésitez pas à demander aux membres du CE la raison pour laquelle ils ne souhaitent pas dévoiler les noms des bénéficiaires.

N'hésitez pas à demander aux membres du CE s'ils bénéficient de cette activité.

N'oubliez pas, l'argent du CE appartient à tous les salariés et non à une minorité de personnes

Le comité d'entreprise commet un délit d'entrave caractérisé en voulant cacher, à tout prix, les noms des bénéficiaires de l'activité « croisières » aux élus CGT.

